

diminuer le droit d'aucun des prétendans. “  
Que quand il s'agiroit de faire finir la rui- “  
ne & les ravages que les Imperiaux ont “  
caufez, & dont ils menacent encore l'État “  
de l'Eglise, le St. Siege n'étoit pas en droit “  
fans s'exposer à des reproches éternels, de “  
décider une affaire de cette consequence, “  
fans avoir entendu les parties, & fans sca- “  
voir si elles veulent se soumettre au juge- “  
ment du St. Siege; Que les choses sont “  
dans une situation, que tout au plus S. M. “  
I. ne doit exiger de Sa Sainteté, qu'une dé- “  
claration, par laquelle il soit dit, que tout “  
ce que la Cour de Rome a fait depuis la “  
mort du Roi d'Espagne Charles II. ne “  
portera nul préjudice aux prétentions que “  
les Princes de la Maison d'Autriche pour- “  
roient avoir sur cette Monarchie.

Plusieurs des Cardinaux qui avoient d'a-  
bord opiné à reconnoître un second Roi  
d'Espagne, retraçerent leurs opinions, &  
se joignirent aux sentimens de ceux qui  
avoient fait les remontrances que je viens  
de rapporter: mais comme tous ne voulu-  
rent pas y adherer, l'assemblée se separa sans  
rien conclure.

Au commencement de Mars il se tint  
une autre Congregation sur le même sujet,  
où les Cardinaux Carpegna, Marefcotti,  
Panciatici & San Cesareo ne se trouverent  
pas, ce qui empêcha de pouvoir rien resou-  
dre, à cause que l'assemblée n'étoit pas com-  
plette: cependant le Duc d'Uffeda Ambassa-  
deur d'Espagne, a renouvelé ses protesta-  
tions.

IV. Cette irrésolution piqua le Marquis *Le Mar-*  
de Prié, qui prit de là occasion de ne pas re- *quis de Prié*  
mettre